



Développement territorial
et économie sociale et solidaire

**4 leviers d'action
pour renforcer l'ESS dans
les territoires ruraux**



Sommaire

1

Ingénierie d'accompagnement

Comment construire un écosystème favorable à la création d'activités de l'ESS dans les territoires ruraux ? / p. 4

2

Financement

Comment financer la création et le développement de projets d'ESS ? / p. 10

3

Mobilisation des habitants

Comment encourager la création de projets citoyens collectifs ? / p. 16

4+

Politique d'appui à l'installation

Comment encourager les porteurs de projet à s'installer sur son territoire ? / p. 22



Développement territorial
et économie sociale et solidaire (ESS)

4 leviers d'action pour renforcer l'ESS dans les territoires ruraux

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Les différentes études menées dans le cadre du projet Tressons¹ – *Territoires Ruraux et Économie Sociale et Solidaire, Outils et Nouvelles Synergies* – piloté par l'Avisé et le RTES démontrent que l'économie sociale et solidaire (ESS) est non seulement créatrice d'emplois, mais qu'elle participe également au regain d'attractivité de nombreux territoires ruraux. En partie du fait de l'héritage du coopératisme agricole, de l'éducation populaire ou encore des grandes œuvres philanthropiques en matière d'action sociale, l'ESS revêt historiquement une place plus importante en milieu rural que sur l'ensemble du territoire.

Si l'action sociale représente la moitié de ses effectifs, la démultiplication des initiatives citoyennes solidaires et des innovations sociales qui composent l'ESS en milieu rural montre qu'elle est aujourd'hui un véritable moteur de dynamisme et de résilience sur les territoires. Par ses valeurs d'engagement pour le bien commun et de recherche de l'utilité sociale et environnementale, par ses principes de gouvernance démocratique et de lucrativité limitée, par son fort ancrage local et sa capacité de développement de filières essentielles, l'ESS se place au cœur de la transition écologique et solidaire des territoires ruraux.

4 LEVIERS D'ACTION POUR RENFORCER L'ESS EN MILIEU RURAL

Dans le cadre du projet Tressons, des fiches techniques ont été réalisées sur les leviers d'action à disposition des décideurs locaux – en particulier des collectivités territoriales – pour appuyer la création d'activités de l'ESS et soutenir les dynamiques d'innovation sociale sur leur territoire.

À travers des décryptages, des témoignages et de nombreux exemples d'actions et de dispositifs innovants mis en œuvre à travers le territoire français, ces fiches explorent différentes pistes pour agir concrètement en faveur du renforcement de l'ESS en milieu rural et soutenir les dynamiques clefs de la transition écologique et solidaire.

(1) Retrouvez l'ensemble de ces études sur avise.org et rtes.fr

INGÉNIERIE D'ACCOMPAGNEMENT

Comment construire un écosystème favorable à la création d'activités de l'ESS dans les territoires ruraux ?

Dans les territoires ruraux éloignés des grandes villes et des métropoles, les acteurs spécialistes de la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont parfois rares. Pourtant, les réseaux de l'ESS, les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) et les programmes d'accompagnement sont essentiels pour cultiver un terrain fertile à la création d'activités de l'ESS sur un territoire. Leur rôle est multiple : conseiller et former les porteurs de projet sur la mobilisation de ressources ou la structuration de leur projet, transmettre à ces porteurs de projet des outils et méthodologies ou encore les mettre en lien avec les collectivités et financeurs du territoire.

POURQUOI ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET DANS LES TERRITOIRES RURAUX ?

Pour lutter contre leur isolement et favoriser l'échange de pratiques, en les accompagnant de manière individuelle et collective et en leur permettant de rencontrer les entrepreneurs sociaux et dirigeants associatifs du territoire.

Pour les former à la création d'entreprise, de l'émergence au développement, et les aider à s'approprier les spécificités de l'ESS, telles que les enjeux de gouvernance démocratique, les formes juridiques originales et l'hybridation des modèles économiques.

Pour les orienter dans l'écosystème local et faciliter leur mise en relation avec les acteurs publics et privés.



60%

des Français déclarent que s'ils devaient créer une entreprise, ils souhaiteraient le faire en milieu rural.

Source : rapport *Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie*, Familles rurales, avril 2019.

LES EFFETS ATTENDUS

- **Création de nouveaux projets** qui répondent aux besoins sociaux locaux mal ou non satisfaits (mobilité, exclusion sociale, santé, alimentation, etc.).
- **Création d'emplois non délocalisables** et retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées.
- **Renforcement de l'attractivité du territoire** grâce à la création de services et de dynamiques collectives, autour de projets ouverts aux habitants tels que les tiers-lieux.
- **Structuration de filières et valorisation de ressources locales** agricoles, alimentaires, énergétiques ou encore forestières à travers le développement de nouvelles activités.

LES LEVIERS D'ACTION DES DÉCIDEURS LOCAUX

- **Soutenir la création de lieux propices à la rencontre et à la création de projets collectifs, comme les tiers-lieux et les espaces de travail partagés**

Associant démarches écologiques, artistiques, culturelles, économiques et sociales, de plus en plus de tiers-lieux voient le jour dans les territoires. Ces espaces sont propices aux rencontres, aux échanges et à la création collective. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de Territoire » lancé en juin 2019, l'État propose de soutenir 150 tiers-lieux situés hors des grands centres urbains à hauteur de 75 000 € à 150 000 € sur trois ans.

EXEMPLE

Derrière l'idée de « *transformer une friche industrielle en un lieu professionnel, culturel et convivial* », le tiers-lieu Usine Vivante a créé un espace de rencontres, à Crest dans la Drôme, entre des personnes de secteurs d'activité variés. Soutenu par le conseil départemental de la Drôme et les communautés de communes Crestois Pays de Saillans et Val de Drôme en Biovallée, via le dispositif européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), le lieu héberge une cinquantaine de coworkers et d'artisans. Il abrite également un jardin partagé et permet l'organisation d'ateliers d'échange de savoirs et des achats groupés. [usinevivante.org]

- **Développer des espaces de concertation multi-acteurs et organiser des expériences et événements participatifs pour susciter l'envie d'agir**

Conseils de développement, groupes d'action locale... ces espaces de concertation et de rencontre entre différents acteurs d'un territoire sont de précieux leviers pour faire émerger des projets répondant aux besoins du territoire. Conférences, réunions, appels à projets, concours, comptoirs à initiatives ou encore barcamps ou hackatons (événement participatif et créatif durant lequel plusieurs dizaines de participants tentent de concevoir une solution ou un prototype pour répondre à une problématique définie par l'organisateur), autant d'initiatives qui permettent de mobiliser et de faire se rencontrer les énergies d'un territoire.

EXEMPLE

Dans les Hauts-de-France, l'association Abbaye de Belval, qui a reconverti un ancien monastère en lieu de vie (hébergement, restauration, etc.) grâce à des activités de l'ESS, et la Compagnie des Tiers-lieux ont organisé, en 2019, un hackathon sur le thème suivant : « *Comment booster le développement et les projets de l'Abbaye et, à travers elle, les pôles de développement d'activités de transition en ruralité ?* ». Cet événement, soutenu par le conseil régional des Hauts-de-France, a réuni une centaine de personnes pendant deux jours. [abbayedebelval.fr]



Coopérer entre acteurs locaux pour faire émerger des projets de territoire

La coopération entre acteurs est un levier majeur du développement des territoires, en particulier dans les territoires ruraux où la coopération est au cœur de questions essentielles : gouvernance alimentaire, relation entre producteurs et consommateurs et entre villes et campagnes, gestion des ressources et des espaces, renouvellement des modèles économiques (circuits courts, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, etc.) et des formes d'activités économiques en zones rurales. La structuration des relations entre acteurs locaux favorise les coopérations : les Pôles de développement ESS à l'échelle des Pays en Bretagne, les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ou les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) rassemblant associations, entreprises (ESS et hors ESS) et collectivités territoriales sont ainsi des exemples notables de formes de coopération efficaces qui permettent de construire des réponses aux défis locaux. D'autres démarches plus ponctuelles permettent de stimuler les coopérations, telle que Start-up de territoire, dynamique de mobilisation citoyenne qui accélère les projets à potentiel sur les territoires.

EXEMPLE

Le dispositif de la Fabrique à initiatives accompagne les territoires dans la création de projets collectifs en lien avec les besoins des territoires. Il fait le lien entre les acteurs locaux pour identifier des idées de projet, les étudier et les développer via l'identification et l'accompagnement de porteurs de projet. Ce dispositif est porté dans une vingtaine de territoires par des structures locales telles que l'ADDRESS en Normandie ou le Générateur BFC en Bourgogne-Franche-Comté. Il est cofinancé localement par les collectivités. [fabriqueainitiatives.org]

Accompagner et soutenir les couveuses et les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), pour permettre aux porteurs de projet de tester leur activité

Les couveuses et CAE offrent un cadre juridique et social pour démarrer une activité de façon sécurisée et avec l'appui d'un conseiller. La spécificité des CAE est de proposer aux créateurs un statut d'entrepreneur-salarié en CDI en échange d'une contribution, représentant environ 10 % du chiffre d'affaires. Elles sont présentes partout en France, notamment dans les territoires ruraux (ex. : couveuse Chrysalide dans le Pas-de-Calais et le Nord, CAE Iriscop dans le Périgord Vert, Pollen Scop en Ardèche, etc.).

EXEMPLE

Rhizome est une CAE spécialisée qui permet aux entrepreneurs de tester leur projet agricole (maraîchage, élevage, arboriculture, etc.) ou para-agricole (élagage, bûcheronnage). Les porteurs de projet agricole bénéficient d'une formation qui, en 12 journées, vise à développer leurs compétences entrepreneuriales : définir sa stratégie, identifier ses besoins, définir son identité commerciale, ses clients, élaborer son modèle économique, etc. Le dispositif est soutenu par la région Normandie, le département de l'Orne et la communauté d'agglomération Flers Agglo. [cae-rhizome.com]

Accompagner la création d'activités d'utilité sociale

Si des collectifs ou porteurs de projet de l'ESS passent seuls de l'idée au projet, beaucoup ont besoin d'aide pour tester leur posture entrepreneuriale, écrire le projet, imaginer et tester le modèle économique ou rencontrer de futurs partenaires. La mise en place d'accompagnements spécifiques est donc le meilleur moyen d'éviter que des idées innovantes et impactantes ne voient jamais le jour. Ces dispositifs d'accompagnement, qui peuvent prendre la forme de pré-incubateurs et d'incubateurs, proposent des programmes sur plusieurs mois, associant des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels.

EXEMPLE

Lancé en 2018, Emergence Périgord est porté par trois acteurs de l'ESS : Coop'Alpha, Atis et Aquitaine Active. La structure propose trois programmes : un programme de pré-incubation (3 mois), un programme d'incubation (12 mois) et un générateur de projets Fabrique à initiatives. [emergence-perigord.fr]

À SAVOIR

Si le maillage territorial de l'accompagnement reste aujourd'hui encore insuffisant, des programmes se sont structurés pour faciliter le passage de l'idée au projet, d'abord dans les centres urbains puis en milieu rural. Dès les années 2000, des associations locales, comme les Pôles de développement de l'ESS dans les territoires bretons, commencent à accueillir les porteurs de projet de l'ESS. Plus récemment, des incubateurs, qui accompagnent des promotions d'entrepreneurs pendant 6 à 9 mois, se développent dans les territoires ruraux. Ils sont portés par des associations locales préexistantes, comme les Tag Bzh animés par les Pôles ESS en Bretagne, ou impulsés par des structures issues des centres urbains avoisinants, à l'image de l'incubateur Ronalpia qui essaime en Isère et dans la Drôme. Des associations nationales développent de leur côté des programmes spécifiques pour accompagner et financer les entrepreneurs en milieu rural, telles l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et son programme REGAIN.

5

manières de soutenir des dispositifs d'accompagnement pour une collectivité

- Identifier les besoins d'accompagnement non couverts sur le territoire, en s'appuyant sur les agents de développement économique, afin de faciliter la conception de dispositifs adaptés.
- Valoriser et faire connaître ces dispositifs sur son territoire.
- Cofinancer des programmes d'accompagnement à la création de projets de l'ESS.
- Participer aux rencontres entre les professionnels de l'accompagnement du territoire.
- Participer aux temps forts des programmes d'accompagnement ESS du territoire (ex. : devenir membre du jury de sélection d'un incubateur)

Accompagner le développement et la consolidation des associations et entreprises de l'ESS

Une structure de l'ESS qui cherche à développer ses activités ou à recruter peut avoir besoin de soutien pour travailler sa stratégie de développement, son modèle économique ou organisationnel ou encore l'animation de ses équipes. Elle peut s'orienter vers les dispositifs classiques, s'ils lui sont accessibles et ne sont pas trop éloignés géographiquement (chambres consulaires, BGE, etc.), ou vers le Dispositif local d'accompagnement (DLA) dédié aux structures d'utilité sociale.

À SAVOIR

Le DLA, un dispositif d'accompagnement présent sur tous les territoires

Premier dispositif public d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) est l'outil de référence au service des structures de l'ESS. Depuis 2002, le DLA accompagne chaque année plus de 6 000 structures employeuses de l'ESS (associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises sociales agréées ESUS) de tous secteurs dans la consolidation et le développement de leurs activités. Soutenu par l'État, le Fonds social européen, la Banque des Territoires, les collectivités territoriales, le Mouvement Associatif et ESS France et opéré au niveau national par l'Avisé, le DLA est présent sur l'ensemble du territoire national et propose un accompagnement sur-mesure et gratuit aux structures employeuses de l'ESS, grâce à son réseau de plus de 200 chargés de missions expérimentés.

info-dla.fr

Au-delà des acteurs locaux, de nombreuses structures régionales et nationales peuvent également appuyer la démarche de création ou de développement d'activités, notamment en mettant à disposition des ressources en ligne : les agences et centres de ressources dédiés à l'ESS, les maisons des associations, les réseaux sectoriels, etc.



LES CLÉS DE RÉUSSITE

— **Construire les nouveaux dispositifs** en fonction des besoins d'accompagnement non couverts sur le territoire pour créer un parcours entrepreneurial cohérent, de l'idée au développement, et éviter de fragiliser l'écosystème local déjà en place.

— **Mettre en réseau l'ensemble des acteurs de l'ESS et du développement économique** (chambres consulaires, collectivités, etc.) au service des projets. Le comité de sélection d'un incubateur ou d'un appel à projets peut-être un temps fort qui permet de réunir tous ces acteurs.

— **Former des accompagnateurs sur le territoire** et les faire monter en compétence sur la création d'activités de l'ESS en milieu rural.

— **Rester cohérent avec les usages locaux**, notamment en matière de transmission et de communication. Par exemple, le terme « entrepreneuriat social » est susceptible de véhiculer des images faussées s'il est mal compris. La notion de l'« entrepreneuriat de territoire » peut-être plus pertinente dans certains cas.

3 QUESTIONS À...



Josépha Poret,
responsable du
développement territorial
de Ronalpia

Ronalpia expérimente l'accompagnement de porteurs de projet dans 11 territoires ruraux

Depuis 2018, Ronalpia cherche à améliorer l'accès à ses programmes pour les porteurs de projet et entrepreneurs sociaux dans la Drôme et l'Isère. À l'origine de la démarche, un constat : suite à la création d'un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat social à Lyon, Grenoble et Saint-Étienne, les équipes de Ronalpia reçoivent de nombreuses candidatures en dehors de leur zone de couverture territoriale ; en 2017, 25 % des projets candidats provenaient ainsi de territoires éloignés des grands centres urbains.

— Comment construisez-vous vos programmes d'accompagnement ?

J. P. : Quand nous développons des incubateurs de territoire, la première étape est de rencontrer les entrepreneurs, les réseaux locaux et les techniciens des départements et communautés de communes et de créer des comités territoriaux pour les réunir autour de la table et les impliquer dans le dispositif pour valider le besoin en accompagnement.

En Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons commencé par une étude-action de 6 mois. En partant des besoins et problématiques identifiés chez les porteurs de projet, notamment leur isolement et leur solitude, nous avons imaginé une ingénierie d'accompagnement spécifique :

- Un programme d'accompagnement très local à l'échelle de la Biovallée et non de la Drôme.
- Des sessions collectives et de l'accompagnement individuel.
- Des temps de mise en commun entre les porteurs de projet.
- Des sessions de codéveloppement.
- Des liens forts avec des experts tels que le Grap (groupement régional alimentaire de proximité) et Copawatt (accompagnement à la mobilisation des territoires), pour coupler l'accompagnement à une approche sectorielle.

Nous essayons de créer des ponts entre les communautés d'entrepreneurs au niveau métropolitain et dans les zones rurales : groupe facebook commun, dossier en ligne pour partager les documents, journée régionale pour tous, etc. Ces deux communautés ont beaucoup de choses à échanger !

Dans la Biovallée, deux comités sont organisés dans l'année pour assurer le suivi des appels à projets. À cette occasion, 10 acteurs sont mobilisés dans la Drôme. Cela permet de faire accepter le dispositif par les acteurs locaux et d'être transparent dans notre manière de fonctionner.

— Avez-vous eu des difficultés à identifier des porteurs de projet ?

J. P. : Non, notamment grâce aux acteurs rencontrés au préalable ! Contrairement aux idées généralement



reçues sur les territoires ruraux, le vivier de candidats est important : nous avons reçu 20 dossiers sur trois communautés de communes, contre 100 sur Lyon, Grenoble et Saint-Étienne. Concernant leur stade de développement, nous sélectionnons des projets un peu moins avancés dans les territoires ruraux qu'en métropole.

— **Comment financez-vous le dispositif ?**

J. P. : Nous recevons des financements locaux et européens, dans le cadre du programme LEADER. À Voiron, en Isère, la Direction régionale des entreprises,

de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ainsi que la Banque des territoires cofinancent la première année d'expérimentation du dispositif. Si nous fonctionnons, notamment à Lyon, grâce à du mécénat privé, les grandes entreprises se font plus rares dans les territoires ruraux et ne sont pas pour l'instant une source de financement pour nos incubateurs de territoire.

.....
Ronalpia

Auvergne-Rhône-Alpes
06 38 34 97 51 / contact@ronalpia.fr / www.ronalpia.fr

OUÛ SE RENSEIGNER ?

Structures spécialisées

- Les structures régionales de l'ESS, comme les CRESS présentes dans chaque région
- Les structures d'accompagnement à l'émergence et l'accélération d'entreprises de l'ESS et d'innovations sociales (incubateurs, couveuses d'entreprises, etc.)
- Les Fabriques à initiatives.

Ressources en ligne

- Les cartographies des acteurs de l'accompagnement à l'émergence et l'accélération des entreprises de l'ESS
avise.org/ressources

FINANCEMENT

Comment financer la création et le développement de projets de l'ESS dans les territoires ruraux ?

Comment faciliter le financement des projets de l'économie sociale et solidaire ?

Si les activités de certaines entreprises de l'ESS ne nécessitent pas de subventions, de nombreux projets, parce qu'ils répondent à des missions d'intérêt général, ont besoin de la puissance publique pour émerger et durer. De plus, les financeurs sont parfois plus rares dans certains territoires ruraux et moins habitués aux projets atypiques et multi-activités.



POURQUOI DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT SPÉCIFIQUE À L'ESS ?

- **Pour lever les freins au démarrage rencontrés par les projets de l'ESS** : phase de maturation plus longue que les projets "classiques" en raison de l'implication de nombreux partenaires du territoire, méconnaissance de l'ESS par les financeurs "classiques" engendrant des difficultés d'accès au crédit bancaire, etc.
- **Pour favoriser l'émergence de projets** ayant une utilité économique et sociale pour le territoire.
- **Pour financer les missions d'intérêt général** portées par les structures de l'ESS (ex. : accès à la culture, services dédiés à la petite enfance ou aux personnes âgées, formation, aménagement et entretien des espaces publics, etc.).
- **Pour contribuer à la pérennité de ces initiatives** qui reposent sur des modèles économiques fragiles : projets à finalité sociale destinés à des publics généralement moins solvables, faible densité de population en milieu rural, éloignement géographique des centres urbains et modèles économiques souvent hybrides et complexes.

LES EFFETS ATTENDUS

- **Création et pérennisation de projets** qui répondent aux besoins sociaux locaux mal ou non satisfaits (mobilité, isolement social, santé, alimentation, etc.).
- **Création d'emplois non délocalisables** et retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées.
- **Valorisation de ressources locales** agricoles, alimentaires, énergétiques ou encore forestières et renforcement de l'attractivité du territoire grâce au développement de nouvelles activités.

TOUR D'HORIZON DES FINANCEMENTS

Tout au long de leur parcours, les entreprises de l'ESS rencontrent différents besoins de financement. Pour y répondre, elles peuvent faire appel à trois grands types de financements : remboursable (prêt d'honneur, prêt participatif ou apport en fond associatif), non remboursable (fonds privé de fondation ou subvention de collectivité, don, financement participatif), prise de participation au capital (capital-risque et investissement participatif).

Le tableau suivant liste les principales sources de financement de l'ESS, notamment en milieu rural.

Financement remboursable

- **Les associations territoriales du réseau France Active** (garanties d'emprunts bancaires, prêts solidaires et dispositifs spécifiques, comme Place de l'Émergence, qui permet à des entreprises de salarier un porteur de projet pendant sa phase d'étude-action).
- **Initiative France** et ses 215 plateformes, qui proposent des prêts d'honneur.
- **La Nef** et le **Crédit Coopératif**, les banques privilégiées des porteurs de projet de l'ESS.
- **Les Unions régionales des Scop**, qui octroient notamment des prêts aux Scop.
- **L'Adie**, association pour le droit à l'initiative économique.

Financement non remboursable

- **Le financement participatif ou crowdfunding** (Ulule et Kisskissbankbank pour les plateformes généralistes, Tudigo pour l'entrepreneuriat local ou encore MiiMOSA pour les projets agricoles)
- **Les fonds privés et le mécénat** : la Fondation RTE, par exemple, est spécialisée dans le soutien aux projets de l'ESS dans les territoires ruraux.
- **Les subventions publiques.**

Prise de participation au capital

- **Les Cigales**, clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire. Un club Cigales est un collectif de 5 à 20 personnes qui mettent leur épargne en commun, en moyenne 23 € par mois, pour financer le démarrage de projets locaux. L'apport des Cigales a pour objectif d'être un levier pour permettre aux porteurs de projet d'accéder au financement bancaire.
- **France Active.**
- **Garrigue**, société coopérative de capital-risque.
- **Wedogood**, financement en royalties.
- **Investissement participatif citoyen et investissement à impact social** (ex. : plateforme Lita, projets d'énergie citoyens, etc.).

À SAVOIR

France Active, un réseau de financement de l'ESS présent partout en France

Pionnier de la finance solidaire, France Active accompagne et finance les entreprises de l'ESS depuis près de 30 ans, grâce à un fort maillage territorial. Chacune des 42 associations territoriales est indépendante et dispose de son propre conseil d'administration, ce qui lui permet d'associer des collectivités locales. Ensemble, les acteurs du financement d'un territoire peuvent construire des réponses adaptées aux problématiques locales. Depuis 2018, France Active propose la "Garantie Égalité Territoires" pour faciliter l'accès aux financements des porteurs de projet domiciliés dans les territoires fragiles, notamment les zones de revitalisation rurales. À ce jour, 12 % des projets financés par France Active se situent en milieu rural.

franceactive.org



LES LEVIERS D'ACTION DES DÉCIDEURS LOCAUX

Aider les porteurs de projet à s'orienter à travers la multiplicité des dispositifs de financement existants

Il existe diverses aides, dédiées à l'ESS ou de droit commun, permanentes ou ponctuelles (appels à projets, concours, etc.) et il n'est pas toujours simple de s'y retrouver ! Pour améliorer leur visibilité et lisibilité, des réseaux de l'ESS proposent, avec le soutien des collectivités, des plateformes numériques répertoriant les dispositifs d'aide dédiés à l'ESS, afin de compléter les bases de données généralistes comme celle animée par le réseau des CCI : les-aides.fr.

EXEMPLE

La CRESS des Pays de la Loire anime le portail ESSor pour orienter les acteurs de l'ESS de la région. Grâce à la participation des porteurs de projet eux-mêmes et des réseaux de l'ESS, ce site recense plus de 550 offres d'accompagnement et de financement accessibles aux acteurs de l'ESS, dont les appels à projets. [essor-paysdelaloire.org]

Proposer des aides financières directes ou indirectes

Les collectivités territoriales peuvent financer indirectement les entreprises de l'ESS en soutenant les organismes de financement solidaire de leurs territoires ou, de manière plus directe, via des aides au fonctionnement et des appels à projets plus ponctuels, pour soutenir leur mission d'intérêt général. Selon ses champs de compétences, la collectivité peut également prendre en charge des dépenses d'investissement, particulièrement difficiles à financer pour certaines entreprises de l'ESS, tels que les travaux de remise en état des espaces ou les travaux de rénovation énergétique, par exemple.

EXEMPLE

Lancé en 2016, le dispositif "Espaces nouveaux, villages innovants", proposé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, cherche à renforcer le vivre-ensemble (projets visant à améliorer le lien social, la dynamisation de la vie locale, à répondre aux besoins sur la mobilité, l'installation de nouveaux services, etc.) et à promouvoir une gouvernance locale citoyenne dans les villages de son territoire (favoriser l'implication des acteurs locaux dans des démarches participatives, les projets collectifs et collaboratifs, etc.). Le dispositif s'adresse prioritairement aux collectivités mais peut également soutenir des projets de l'économie sociale et solidaire portés par des associations, des SCOP ou des SCIC, grâce à une subvention allant de 2 000 € à 50 000 € par projet. En 2019, 47 projets ont été soutenus pour près de 600 000 € d'aides attribuées. [bourgognefranche-comte.fr]

À SAVOIR

Et les SCIC ?

Les collectivités territoriales peuvent s'impliquer au sein des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et en devenir sociétaires. Ce statut, créé en 2004, permet d'associer des acteurs multiples au capital de l'entreprise : collectivités, entrepreneurs, clients, salariés et bénévoles. 40 % des SCIC comptent à ce jour une collectivité parmi leurs sociétaires, comme la SCIC de développement territorial LAC48.COOP en Lozère ou La Fabrique, située près de Toul en Meurthe-et-Moselle.

Imaginer de nouveaux outils de financement adaptés aux projets de l'ESS et à leur dimension collective et participative

Les collectivités locales et leurs partenaires économiques peuvent structurer et mettre en place de nouveaux instruments financiers adaptés aux besoins des structures de l'ESS. Ainsi, des Communes ont mis en place un budget participatif dédié aux projets d'utilité sociale tandis que des Régions abondent les projets des plateformes de financement participatif et dotent des outils de prêts et d'avances remboursables.

EXEMPLE

Depuis 2014, la plateforme de financement participatif « J'adopte un Projet » accompagne les projets à fort impact social en Nouvelle-Aquitaine. La force de cette plateforme, initiée par le Conseil régional, est de s'appuyer sur un ensemble de partenaires, qui jouent le rôle de prescripteurs, comme l'Union régionale des SCOP, Insertion Poitou-Charentes Active, les Cigales ou l'Adie. Cet outil a notamment permis de financer des épiceries de village, des magasins de producteurs, des festivals et la mise en œuvre de monnaies complémentaires.

Intégrer des clauses sociales dans la commande publique (contrat de partenariat, délégation de service public, marché public)

En 2016, seuls 13,4 % des marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT comportaient une clause environnementale et 8,6 % une clause sociale¹. Pourtant, la commande publique peut orienter les achats de la collectivité vers des achats responsables, notamment auprès des structures de l'ESS. Cela peut passer par l'adoption de clauses sociales et environnementales dans les marchés et l'adaptation des cahiers des charges aux capacités de réponse des acteurs de l'ESS, par des marchés réservés aux structures de l'ESS ou par le choix d'un prestataire ESS dans le cadre d'une mise en concurrence classique.



Attention cependant : si les marchés publics sont des leviers complémentaires aux subventions, ils peuvent présenter le risque de fragiliser la vie associative et de mettre en concurrence les associations du territoire.

EXEMPLE

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle facilite l'accès des structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) à sa commande publique via des marchés de travaux, de nettoyage, de restauration et de prestations intellectuelles adaptés. Le Département a, par ailleurs, lancé un marché pour l'installation et la configuration des ordinateurs du conseil départemental. Dans le cahier des charges de la prestation demandée, figurait une mention pour utiliser en tant que support d'insertion la récupération du matériel hors d'usage. C'est un atelier d'insertion (Imagine) et une entreprise d'insertion (Envie) qui ont répondu ensemble et remporté le marché.

(1) Les données de la commande publique : recensement économique des marchés publics – synthèse 2014/2016, Direction des affaires juridiques – OCEP, mars 2018



LES CLÉS DE RÉUSSITE

Construire une stratégie territoriale avec l'ensemble des acteurs du financement du territoire (collectivités territoriales, fonds territoriaux France Active, clubs Cigales, autres associations locales de financement de l'ESS, etc.) et les réseaux de l'ESS pour imaginer des réponses adaptées aux besoins de financement des structures de l'ESS.

Porter une attention particulière à l'émergence des projets ESS : les porteurs de projet peuvent avoir besoin d'obtenir un soutien financier avant même la création effective de la structure, pour réaliser les études d'opportunité et de faisabilité notamment, mais peinent parfois à mobiliser des financements, plus souvent concentrés sur les phases de développement des initiatives.

Sensibiliser les élus et les techniciens en charge du développement économique, du développement durable ou des achats publics aux caractéristiques de l'ESS : finalité sociale, hybridation des ressources, formes juridiques spécifiques, temps long d'accompagnement et de maturation.

Accompagner le changement des pratiques des acteurs publics, de façon à limiter les délais de versement des subventions et à assouplir des dispositifs publics souvent cloisonnés et verticaux, difficiles à mobiliser pour des projets multi-activités.

Mobiliser les outils de contractualisation du développement rural pour les projets de l'ESS : encourager l'intégration de l'ESS au sein des programmes LEADER, orienter et informer les projets de l'ESS sur les financements existants, sensibiliser les autres niveaux de collectivités sur l'importance de l'ESS pour le développement rural (notamment via les Contrats de ruralité, les Programmes de développement ruraux régionaux, etc.).

3 QUESTIONS À...



Anne Leboucher,
directrice du Pays
Périgord Vert

— Quelle place pour l'économie sociale et solidaire dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le Pays Périgord Vert ?

A. L. : Le Pays Périgord Vert, association de Pays, élabore la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement durable local. Le projet de territoire du Périgord Vert 2014-2020 a identifié le développement de l'économie circulaire et de l'ESS comme des leviers pour renforcer « *une ruralité vivante, de proximité, choisie et organisée* ».

Le Périgord Vert dispose de plusieurs outils pour mettre en œuvre son projet de développement territorial, ce qui nous permet de mobiliser des ressources financières en faveur du développement de l'ESS. Le Pays porte notamment le programme de financements européens LEADER

2014-2020, mis en œuvre par le groupe d'action locale. Dans le cadre du programme LEADER, nous accompagnons des projets d'innovation sociale et la création de tiers-lieux, nous soutenons la programmation de bars associatifs, etc. Plus largement, l'ESS est dans l'ADN de tout le Pays ! En 2014, une rencontre autour de l'ESS, co-organisée par l'incubateur Atis, a révélé des gisements d'emplois sur différentes thématiques : la mobilité, l'économie circulaire et les circuits-courts. Certains des projets phares du territoire intègrent une forte dimension ESS :

- **La ressourcerie de Brantôme**, fruit de la fusion de deux structures d'insertion locales, Alaije et le Tricycle Enchanté, un projet structurant pour le territoire, qui réunit les élus locaux et permettra la création de nouveaux emplois.
- **La création d'un lieu pour loger les étudiants, ouvert également à d'autres usages, comme l'enseignement par alternance**, un projet porté par la Maison Familiale Rurale (MFR) du Périgord Vert ;
- **L'expérimentation d'une plateforme mobilité**, qui fait suite à l'étude de préfiguration initiée par le Pays Périgord Vert en lien avec la Fabrique à initiatives portée par Atis, et accompagnée dans le cadre du programme LEADER ;
- **Le développement de nouveaux projets par le Pôle expérimental des métiers d'art (PEMA) de Nontron**

et du Périgord Limousin, une association au service de la promotion des professionnels de l'artisanat d'art, qui existe depuis une vingtaine d'années.

— Comment accompagnez-vous ces projets ?

A. L. : Notre équipe porte l'ingénierie financière de proximité. Nous animons et gérons le programme LEADER, faisons de la veille sur les opportunités de financement et essayons d'avoir toujours de l'agilité pour obtenir les meilleurs financements possibles ! Dans le cadre de la contractualisation territoriale entre Pays Périgord Vert et la Région Nouvelle-Aquitaine, nous avons défendu des projets auprès du président de région pour obtenir des subventions plus conséquentes et des taux d'intervention plus favorables en raison du classement du territoire en zone fragile ! Notre équipe se compose de 7 personnes : le poste de direction, un animateur et un gestionnaire du programme LEADER, trois agents de développement économique et un poste support sur l'administratif et le secrétariat. L'un des chargés de développement économique se concentre sur le développement des filières d'excellence du territoire et les projets innovants en lien avec l'ESS.

— Comment coopérez-vous avec les autres acteurs du territoire pour accompagner et financer au mieux ces projets ?

A. L. : Nous travaillons avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les organismes publics ou encore les services de l'État. Pour reprendre l'exemple de la ressourcerie, nous avons mobilisé des financements croisés de l'Ademe, de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du

département de la Dordogne et des fonds européens dans le cadre du programme LEADER. Nous avons recours au soutien financier de toutes les strates du territoire et nous espérons obtenir des fonds nationaux pour la rénovation du bâtiment qui accueillera la ressourcerie. Autre exemple : nous défendons les projets du Pôle expérimental des métiers d'art, dans le cadre du programme LEADER et du contrat de dynamisation territoriale, en partenariat avec le département de la Dordogne. Nous accompagnons la mairie de Nontron et sa communauté de communes dans l'obtention de financements pour rénover le château qui héberge le Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron.

Ce sont aussi souvent les élus locaux et les partenaires consulaires qui orientent les porteurs de projet vers nous. À titre d'exemple, le département de la Dordogne nous a adressé des porteurs de projet qui n'avaient pas été retenus dans le cadre de leur budget participatif. Tout le réseau associatif local nous connaît bien. Nous participons au comité de l'incubateur Emergence Périgord et travaillons avec Initiative France, Coop Alpha, etc. Autant d'outils pour que nous puissions trouver des solutions pour tous les projets. Je reste persuadée que nous arriverons toujours à financer un bon projet !

Pays Périgord Vert

Martin Crouzal – animateur du programme LEADER
martin.crouzal@perigord-vert.com / 05 53 06 05 00

Anne Leboucher – directrice du Pays Périgord Vert
direction@perigord-vert.com / 05 53 06 04 40

www.perigord-vert.com

OÙ SE RENSEIGNER ?

Structures spécialisées

- Structures régionales de l'ESS, comme les CRESS, présentes dans chaque région.
- Réseaux spécialistes du financement des projets ESS, tels que France Active et les Cigales.

Ressources en ligne

- AVISE, *Centre de ressources sur l'ESS*, rubrique « Se faire financer » [en ligne] avise.org/entreprendre/se-faire-financer
- HUBESS, le hub d'accompagnement des entreprises de l'ESS hubess.fr
- RTES, *Points de Repère ESS, Marchés publics & ESS, 2020*
- FRANCE ACTIVE, *Entreprises sociales et solidaires, les solutions de France Active, 2016*
- CAP RURAL, *Ressources pour le développement local* [en ligne], caprural.org

MOBILISATION DES HABITANTS

Comment encourager la création de projets citoyens collectifs dans les territoires ruraux ?

Production d'énergies renouvelables locales, cafés associatifs, covoiturage solidaire, installation de paysans, comités villageois qui appliquent les principes de la démocratie participative... Autant de démarches participatives, soutenues ou initiées par les habitants ! Alors, comment les acteurs publics et privés des territoires ruraux, notamment les collectivités locales, peuvent-ils susciter ou accompagner ces énergies collectives ?

POURQUOI SOUTENIR LES PROJETS COLLECTIFS CITOYENS ?

Faciliter l'émergence des projets à fort impact social pour contrer les phénomènes de recul ou de disparition des services de proximité et la fermeture des derniers commerces et lieux de convivialité.

Encourager la création de liens entre les habitants, qu'ils soient nouveaux arrivants ou autochtones, autour d'envies et de projets communs.

Renforcer la démocratie locale et favoriser la construction du commun, dans l'intérêt collectif et l'intérêt général.

Soutenir le dynamisme du territoire et renforcer son attractivité.

LES EFFETS ATTENDUS

Pour les élus

- Renouvellement du lien entre l'institution politique et le citoyen : l'acteur public vient en soutien de démarches citoyennes.
- Renforcement des relations de proximité avec les habitants et du climat de confiance.
- Identification de personnes ressources susceptibles d'aider d'autres projets.
- Enrichissement de la fonction d'élu.

Pour les habitants

- Occasion de s'impliquer dans la vie de la commune et de rencontrer de nouvelles personnes.
- Possibilité de développer ses savoir-faire et compétences.
- Découverte des réalités et contraintes d'un projet d'intérêt général.
- Incitation à s'impliquer encore plus dans la vie locale¹.

(1) Présentation *Les clefs d'une participation réussie*, réseau BRUDED, novembre 2019, disponible sur bruded.fr

Les différentes modalités de participation citoyenne

En partant du modèle d'échelle de la participation de Sherry Arnstein (1969), plusieurs modalités permettent, à différents niveaux, d'impliquer les citoyens dans l'action locale :

- **L'information** permet de sensibiliser la population sur un projet et assure la transparence du processus par la délivrance d'informations fiables.
- **La consultation** permet de solliciter l'avis de la société civile sans pour autant contraindre le décideur (ex. : enquête publique).
- **La concertation et la conciliation** permettent un dialogue entre les différentes parties prenantes d'un projet. La décision reste dans les mains du porteur de projet mais celui-ci s'engage à motiver ses décisions.
- **Le partenariat et la co-construction** permettent de partager la prise de décision sur des projets initiés par la collectivité ou les citoyens.
- **La délégation de pouvoir et le pouvoir citoyen** correspondent aux formes de participation citoyenne les plus absolues, lorsque le pouvoir des citoyens est total.

Différents outils sont mis en œuvre selon les degrés de participation : réunion publique, enquête sur les modes de consommation et les besoins, visite d'expériences, entretiens, exposition, atelier de concertation, table ronde, article dans le journal municipal, etc.

LES LEVIERS D'ACTION DES DÉCIDEURS LOCAUX

Encourager la culture de la participation en associant les citoyens aux politiques locales

À Saillans, Loos-en-Gohelle, Trémargat et bien d'autres communes rurales, des habitants participent à la vie politique locale aux côtés des élus et s'impliquent dans les prises de décision et la gestion de la municipalité. Pour cela, les méthodes descendantes sont proscrites au profit d'approches ascendantes et issues de l'éducation populaire. Il existe de nombreux formats et outils pour mettre en œuvre ces pratiques participatives : conférences de citoyens, ateliers citoyens, consultations en ligne, ministères ouverts, etc.

EXEMPLE

Le village de Saillans dans la Drôme est devenu un symbole de la démocratie participative locale. À la suite de l'élection d'une liste citoyenne en 2014, la commune a adopté un mode de gouvernance fort de deux principes : la collégialité et la participation des habitants. Les habitants et les élus sont impliqués ensemble au sein des 8 commissions participatives et des groupes action-projet permettent aux habitants de travailler sur des thèmes précis : entraide sociale, petite enfance, compostage collectif, écologie, etc.

Organiser des événements fédérateurs qui donnent envie d'agir !

Les rencontres et temps forts collectifs sont autant de leviers pour susciter l'engagement et la participation : une conférence autour de la production locale d'énergies renouvelables pour montrer que c'est possible ? La projection du film *Premier de cordée* pour sensibiliser à la démarche Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ? Une visite organisée du bar associatif du village d'à côté ? Si la collectivité n'est pas elle-même à l'origine de ces initiatives participatives, elle peut les soutenir selon les besoins des organisateurs via un financement, une aide matérielle, un soutien logistique, etc.

EXEMPLE

Chaque année en novembre, le Mois de l'ESS donne lieu à plusieurs centaines d'événements partout en France, organisés par les associations, les habitants ou encore les collectivités locales. Dans chaque région, la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) appuie les acteurs de l'ESS dans l'organisation et la médiatisation de ces temps forts. [lemois-ess.cnres.fr]

Créer et soutenir les lieux favorisant le lien social et les dynamiques collectives

Les lieux ouverts aux habitants, comme les cafés associatifs ou les tiers-lieux, offrent de multiples occasions de rencontre, d'échange et de débat, stimulent l'intelligence collective et les idées et peuvent aussi permettre



à des collectifs citoyens de se réunir. Si les collectivités locales trouvent toute leur place dans le soutien aux projets de tiers-lieux, il est toutefois essentiel qu'un noyau dur d'habitants soit mobilisé dès la conception du lieu, de ses espaces et de sa programmation, afin de garantir une bonne animation.

À SAVOIR

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

« Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Chaque tiers-lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais ils permettent tous les rencontres informelles, les interactions et l'innovation sociale. Ils sont les lieux des transformations du travail et de la transition écologique. Ils favorisent l'apprentissage de pair à pair, la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité. Ils sont ces nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives qui contribuent à la vitalité de nos territoires. » – Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

EXEMPLE

Le tiers-lieu Familles Rurales à Rion-des-Landes en Nouvelle-Aquitaine se définit comme un petit tiers-lieu rural avec un esprit libre, solidaire, intergénérationnel, à échelle humaine. Ce projet vise la transformation d'un espace de vie sociale en un lieu ouvert à de nouveaux publics (travailleurs saisonniers, télétravailleurs, etc.) et propice à l'implication des habitants. L'animation du lieu, mis à disposition par la municipalité, repose sur une association, qui compte aujourd'hui près de 100 familles adhérentes, et une salariée de la fédération départementale Familles rurales, formée à la facilitation par la Coopérative des tiers-lieux¹.

Inventer des modes de financement adaptés pour soutenir les projets collectifs citoyens

Des financements dédiés aux projets citoyens peuvent inciter les habitants à agir et leur donner confiance dans leur capacité à être soutenus par la municipalité. Selon les territoires, les moyens mis en œuvre et leurs modalités diffèrent : des villages tel que Plélan-le-Grand en Ille-et-Vilaine ont mis en place un budget participatif soumis au vote des habitants, d'autres comme Loos-en-Gohelle ont créé des dispositifs originaux sur-mesure.

EXEMPLE

La commune de Loos-en-Gohelle dans le Pas-de-Calais (6700 habitants) est reconnue pour ses engagements forts en matière de développement durable. Son dispositif « fifty-fifty » vise à soutenir les initiatives des habitants en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la transition démocratique et écologique (ex. : installation de panneaux solaires, etc.). Elle repose sur trois principes : une idée des habitants, un appui technique et financier de la commune et une convention.

Favoriser l'engagement des jeunes ruraux dans la vie locale grâce à des politiques jeunesse transversales et un soutien aux actions imaginées par et pour les jeunes

Déplacements quotidiens ville-campagne pour l'école et le travail, isolement géographique et absence de moyens de déplacement, faible impulsion à la participation, etc. Pour lever les freins à l'engagement des jeunes, les réponses possibles sont multiples : la création d'espaces de rencontre imaginés par et pour les jeunes, l'organisation de solutions de covoiturage solidaire, à l'image du réseau d'auto-stop organisé de Rezipouce, ou le soutien à des expérimentations originales, comme les Coopératives jeunesse de services qui permettent à des jeunes de 16 à 18 ans de créer ensemble leur entreprise le temps d'un été.

EXEMPLE

Le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) expérimente depuis 2014 le concept des Fabriques du monde rural, lieux animés et gérés par les jeunes pour développer des projets collectifs. Cette expérience pilote a démarré à Ansauvillers dans l'Oise. Le lieu accueille les projets et, à terme, souhaite proposer un gîte de groupe, des salles de formation, un jardin partagé et des ateliers pour bricoler. [mrjc.org]

(1) Familles Rurales a lancé le projet Port@il, pour « Pôle rural télétravail @animation intergénération loisirs », afin de développer des tiers-lieux en milieu rural. Plus d'informations : tiers-lieux.famillesrurales.org

LES CLÉS DE RÉUSSITE DES PROJETS ASSOCIANT HABITANTS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

— **Faire confiance aux habitants qui disposent d'une expertise d'usage.** Chaque habitant est expert de sa rue, de son village... une compétence qui s'acquiert par le vécu.

— **Créer une relation de confiance entre les élus et les habitants,** notamment en acceptant le temps long de la participation et en consacrant du temps aux rencontres avec les habitants.

— **Encourager des moments conviviaux** en réinventant la forme de la réunion, le lieu, les tours de parole, etc. Il est souvent plus convivial et apprécié de se réunir au café du village plutôt que dans la salle de réunion de la mairie.

— **Offrir des moments d'expérience collective sur le terrain** qui deviennent des références partagées (ex. : visiter ensemble les futurs locaux du bar associatif).

— **Mobiliser largement pour éviter les « sociabilités sélectives »** qui peuvent encourager l'entre-soi et accentuer les incompréhensions entre populations locales et nouveaux arrivants qui posent des regards différents sur le milieu rural (conflits d'usage, divergence de représentations, etc.).

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ILLUSTRATION DES MODES DE SOUTIEN AVEC LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

— L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) défend le rôle central des collectivités territoriales dans le développement de projets d'énergies renouvelables participatifs, en tant qu'initiatrices, en tant que membres du « premier cercle d'acteurs » ou encore en tant « qu'acteurs bienveillants¹ ». L'association Énergie Partagée, qui œuvre pour la transition énergétique locale, a répertorié les leviers d'action à la disposition des collectivités pour soutenir l'émergence de ces projets participatifs, à partir des expériences observées dans les territoires² :

- **Information et concertation**, notamment via la réalisation d'un diagnostic partagé sur les gisements énergétiques du territoire et l'élaboration collective des scénarios.
- **Sécurisation de la ressource foncière** et mise à disposition de terrains et de toitures.
- **Soutien matériel**, via le prêt de salles de réunion ou l'appui à la diffusion d'informations (affichage dans les bâtiments publics, communication sur les sites Internet des collectivités et diffusion dans les boîtes aux lettres des habitants).
- **Soutien administratif et technique**, notamment par l'ouverture des données collectées et anonymisées par la collectivité locale.
- **Mise à disposition de ressources humaines** pour le projet, notamment sur le volet « énergie » au sein de la collectivité.
- **Accompagnement de la montée en compétence et de la création d'emplois**, comme le soutien à la formation d'ingénieurs.
- **Soutien financier** direct, via des aides au fonctionnement, à l'investissement et à la formation, des avances remboursables et des prêts à taux zéro, et indirect, via des garanties d'emprunts ou des aides immobilières.

(1) Rapport *Quelle intégration territoriale des projets d'énergies renouvelables participatives ?*, Ademe, janvier 2016, ademe.fr

(2) Guide pratique *Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'EnR*, Énergie partagée, septembre 2017



2 QUESTIONS À



Julien Antouly,
sociétaire de la SCIC Centrales
Villageoises du Val d'Eyrieux et vice-
président de l'association nationale
des Centrales Villageoises



Gilles Quatremère, vice-président
en charge de l'Agriculture, des
Rivières et de la Politique de l'eau à la
communauté d'agglomération Privas
Centre Ardèche

Les Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux, un projet citoyen et coopératif de production d'énergies renouvelables

– Comment sont nées les Centrales villageoises du Val d'Eyrieux ?

J. A. : De nombreux habitants avaient une véritable envie d'agir pour la transition énergétique et contre le changement climatique. La question de l'autosuffisance énergétique est d'autant plus importante dans nos territoires du fait de notre isolement et des réseaux qui ne sont pas toujours efficaces.

G. Q. : En 2010, les élus de la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres (10 000 habitants) ont répondu à un appel à propositions dans le cadre du programme européen LEADER pour lancer de nouvelles formes d'action autour de l'investissement citoyen et des énergies renouvelables. La collectivité avait en tête que les élus ne peuvent pas faire vivre un territoire à eux-seuls et qu'il faut faire avec la population active et les associations. La collectivité a répondu à l'appel à propositions pour lancer une démarche avec les habitants autour des questions énergétiques et participer à l'animation du territoire.

J. A. : Le Val d'Eyrieux est devenu l'un des 8 territoires pilotes sélectionnés pour expérimenter le modèle des centrales villageoises, des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique, en s'inscrivant dans une logique de territoire, et qui associent les citoyens, les collectivités et les entreprises locales. Tout le modèle des centrales villageoises restait à construire avec le soutien de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Environnement et en lien avec les 7 autres territoires pilotes. Les citoyens ont donc créé l'association de préfiguration Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux et animé l'ensemble de la démarche de construction – outils techniques, format juridique, etc. – et d'animation sur le territoire – les réunions publiques, interventions lors de chaque conseil municipal, etc. Un long travail pédagogique ! Aujourd'hui, notre SCIC SAS compte 130 sociétaires, avec un capital de 135 000€ et 20 installations photovoltaïques pour une puissance totale de 300 kilowatt-crête (kWc). En 2020, nous prévoyons de doubler cette production ! Ce fort développement est permis par plusieurs facteurs exogènes, comme la baisse du prix des installations

photovoltaïques, mais aussi grâce à l'ensemble du travail mené avec le réseau des centrales villageoises, qui nous permet de monter en expertise.

– Si le projet s'est fortement développé, les citoyens restent-ils toujours impliqués et de quelle manière ? Quel rôle pour la collectivité ?

J. A. : Les habitants sont impliqués dans la gouvernance de la SCIC, à travers l'assemblée générale et le conseil de gestion qui se réunit toutes les 6 à 8 semaines. Cette instance, qui prend les décisions pour la société, compte une entreprise, une collectivité et une dizaine de citoyens. En parallèle, un petit noyau dur d'habitants s'engage bénévolement sur la dimension technique (identification et sélection des toitures, suivi des projets), le volet économique (montage financier des nouveaux projets) ou encore la gestion quotidienne (facturation, etc.). Si nous n'avons pas encore la taille critique pour recruter un salarié à temps plein, nous réfléchissons à un emploi partagé entre plusieurs projets citoyens locaux.

G. Q. : Dès la création de la SCIC, la communauté de communes a investi à hauteur de 20 000 € au capital social. Si la collectivité est le plus important apporteur en capital social de la SCIC, chaque associé ne possède qu'une voix et elle n'a donc pas plus de poids qu'un autre dans la gouvernance.

Les Centrales Villageoises sont un partenaire évident de la communauté d'agglomération (CA) : elles nous aident à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de notre démarche Territoire à énergie positive (territoire neutre, qui ne consomme pas plus qu'il ne produit) et dans le projet du Plan climat air énergie territorial (PCAET), que les citoyens ont d'ailleurs contribué à construire ! Si la communauté d'agglomération élabore et porte notamment le PCAET, nous avons besoin du concours des citoyens, des entreprises et des agriculteurs. À ce titre, nous avons doublé notre participation au sein de la SCIC, pour atteindre 40 000 € et nous encourageons fortement les 42 communes de la CA à prendre également part au capital social et à identifier des toitures de bâtiments publics susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques.

SCIC SAS Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux

07360 Les Ollières-sur-Eyrieux (Ardèche)

www.centralesvillageoises.fr

OÙ SE RENSEIGNER ?

Structures spécialisées

- Institut de la concertation et de la participation citoyenne
i-cpc.org
- Université du Nous
universite-du-nous.org
- Structures spécialisées dans les territoires : Territoires Conseils de la Banque des territoires, Le Champ Commun, Médiation & Environnement, etc.

Ressources en ligne

- BRUDED, *Les clefs d'une participation réussie*, novembre 2019.
bruded.fr
- DRIEE, AREC, *Faire participer les citoyens : cas pratiques en Île-de-France*, juillet 2019.
driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, *Les démarches de participation citoyenne*, octobre 2017.
comment-faire.modernisation.gouv.fr

POLITIQUE D'APPUI À L'INSTALLATION

Comment encourager les porteurs de projet à s'installer sur son territoire ?

Nombreuses sont les communes qui cherchent à lutter contre les phénomènes de désertification ou de villages devenus « cités dortoirs » en encourageant de nouveaux habitants et porteurs de projet à s'installer sur leur territoire.

Dans quelle mesure l'économie sociale et solidaire peut-elle être un atout pour attirer ces nouvelles populations ? Comment leur donner envie de reprendre ou de développer des activités économiques locales porteuses de sens ? L'attractivité se construit, s'organise et s'entretient, alors comment penser des politiques d'animation du territoire qui s'appuient sur les initiatives citoyennes existantes et les renforcent ?



POURQUOI DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'APPUI À L'INSTALLATION EN LIEN AVEC LES ACTEURS DE L'ESS ?

- **Renforcer l'attractivité du territoire** pour donner envie aux personnes de rester ou de venir vivre sur son territoire et lutter contre le déclin démographique.
- **Accueillir des porteurs de projet prêts à s'engager** dans une économie de proximité, créatrice d'emplois et de lien social et fondée sur les valeurs de l'ESS (maintien des derniers commerces, artisanat, maraichage, nouvelles activités, etc.).
- **Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants**, notamment les familles des porteurs de projet, qui vont vivre et travailler sur place, et leur donner envie de s'engager dans la vie locale.

LES LEVIERS D'ACTION DES DÉCIDEURS LOCAUX

- **Valoriser le territoire et ses potentialités**
Si certains "ruraux" reviennent vivre sur leur territoire d'origine après de premières expériences professionnelles, de nombreux Français expriment l'envie de vivre à la campagne sans avoir toujours identifié un territoire d'accueil. Parmi eux, des retraités mais aussi des actifs à la recherche d'opportunités d'emplois ou de développement d'initiatives. Dans une démarche de prospection de nouveaux arrivants, des collectivités locales organisent des opérations de communication (animation de sites web, clips vidéo, organisation de sessions d'accueil, etc.) pour présenter et mettre en valeur les opportunités de développement d'activités du territoire.

EXEMPLE

Chaque année, le département du Cantal accueille pendant trois jours des porteurs de projet lors de sessions d'accueil d'actifs, portées par le réseau d'accueil départemental (chambres consulaires, collectivités, Pôle Emploi, Région et Département) et cofinancées par des fonds européens (FEDER Massif Central). Les porteurs de projet découvrent les entreprises à reprendre et rencontrent les acteurs de l'aide à la création. Depuis 2003, 22 sessions ont été organisées : elles ont permis d'accueillir plus de 400 porteurs de projet (530 personnes en tout) venus de toute la France voire de l'étranger. 25 % d'entre eux se sont installés dans le département, soit une centaine de familles depuis 2003.

À SAVOIR

Une politique d'accueil correspond à un ensemble d'actions qui croisent toutes les dimensions d'un projet de vie. Si le projet d'un nouvel arrivant est viable économiquement mais que l'ensemble des conditions d'installation ne sont pas remplies (services de proximité, école, lieux de socialisation, etc.), les personnes ne restent pas. Au-delà du phénomène démographique, cette politique implique donc de penser l'offre globale du territoire, en matière économique, résidentielle et de services.

Développer une culture de l'accueil et faciliter le projet de vie dans son ensemble (activité économique, logements, services, etc.)

L'envie de s'installer sur un territoire ne dépend pas seulement de la possibilité d'assurer son projet professionnel et pose certaines questions : y a-t-il des services et des commerces de proximité ? Est-il facile de se loger dans la commune ? Comment développer un nouveau cercle amical ?

Parmi les actions pour favoriser l'accueil et l'intégration sur un territoire rural, des collectivités ont mis en place des logements passerelles pour les personnes ayant un projet de création d'activité à tester (de 3 mois à 2 ans). D'autres créent des réseaux « d'ambassadeurs » pour plus de convivialité et de mise en réseau.

EXEMPLE

La communauté de communes de Guéret dans la Creuse a lancé fin 2017 la structuration d'un réseau d'une cinquantaine de référents-accueil en ciblant les jeunes adultes de 30 à 45 ans, futurs et jeunes parents. Ces référents-accueil sont des personnes aux parcours et centres d'intérêt variés, qui informent et présentent le territoire aux nouveaux arrivants, les orientent vers les professionnels ou organismes adéquats en fonction de leurs besoins : marchés, idées de sorties et de divertissements, etc. Le budget de ce programme est de 200 000 €, subventionné à 60 % par la Région Nouvelle-Aquitaine.

À SAVOIR

Porté par cinq structures partenaires (l'ADRETS, la CIPRA, le CREFAD Auvergne, le RECCA et l'UFISC), et soutenu par le FEADER, le projet AJITer a pour vocation de faciliter « l'accueil des jeunes adultes et leurs initiatives dans les territoires ruraux », principalement à travers la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques en la matière. [www.ajiter.fr]

Faciliter l'accès au foncier pour les projets émergents

Qu'il s'agisse de monter une librairie coopérative dans un village, de s'installer comme paysan ou de développer un bar associatif, se pose toujours la question de la recherche de foncier disponible et accessible. Certaines communes développent des actions pour faciliter l'accès aux locaux d'activités ou aux terrains :

- Rachat de fonds de commerce et de bâtis pour les proposer clés en main à des gérants ;
- Développement de partenariats avec des sociétés foncières solidaires (ex. : avec Terre de liens pour les projets agricoles ou avec Villages vivants pour les commerces locaux) ;
- Soutien à la création d'espaces de coworking ;
- Mise à disposition de locaux à titre gratuit ou à coût modéré (ex. : opération "Ma Boutique éphémère", à Loudun, dans la Vienne).



EXEMPLES

La SCIC Villages Vivants accompagne les collectivités locales dans la réouverture des commerces de proximité des petites villes et des villages, en plaçant les habitants au cœur du processus. L'immobilier commercial solidaire que propose Villages Vivants passe par la propriété collective : les habitants peuvent acheter une part d'un local, ensuite mis à disposition des porteurs d'initiatives afin de lever le frein du coût de l'immobilier et faciliter la pérennisation économique du commerce.

La commune d'Alloue (520 habitants) en Charente a cofondé la SCIC Terres en Chemin en 2016 avec des agriculteurs, des habitants, la Confédération paysanne et la communauté de communes Charente Limousine. L'ambition est de lutter contre l'exode rurale et la disparition des exploitations de la commune. Terres en Chemin met à disposition de la couveuse régionale Champs du Partage une partie des terres qu'elle a en réserve, tandis que la couveuse héberge juridiquement et accompagne les porteurs de projet.

DES PISTES D'ACTION À EXPLORER

Si des actions de soutien sont déjà mises en place dans certains territoires ruraux pour renforcer l'accueil et l'aide à l'installation des acteurs de l'ESS, une multitude de solutions peuvent être développées, en particulier en lien avec les acteurs de l'accompagnement et du financement à la création d'activités d'utilité sociale. En ciblant les besoins des potentiels porteurs de projet en installation, et en répertoriant les dispositifs existants sur le territoire, de nombreuses pistes de coopération peuvent être imaginées par les collectivités et les structures d'accompagnement, par exemple :

— **Créer des partenariats** avec des incubateurs d'entrepreneurs sociaux en zone urbaine dont les lauréats souhaiteraient se développer en milieu rural et encourager les projets sur les liens entre villes et campagnes.

— **Concevoir des programmes d'appui à l'installation ou d'accompagnement** : par exemple en soutenant un ou plusieurs incubateurs de projets d'innovation sociale locaux et en diffusant ses appels à projets auprès des réseaux nationaux.

— **Mettre en place des formes de coopération avec d'autres collectivités**, pour repérer des idées et des porteurs de projet à fort impact social qui pourraient correspondre aux besoins de plusieurs territoires.

2 QUESTIONS À



Sophie Terris,
chargée de projet Le Jardin d'Arvieu
au sein de la Scop Laëtis et
ancienne directrice du Pôle Culturel
Arvieu Pareloup



Jean-Paul Dardé,
directeur général des services
de la communauté de communes
Lévézou-Pareloup

Arvieu, un village foisonnant de projets collectifs !

— Depuis 2014, la commune d'Arvieu est passée de 787 habitants à 822. Comment ce village, à 30 kilomètres de la première ville, a-t-il réussi à endiguer le déclin démographique ?

S. T. : En 1998, nous sommes cinq jeunes, dont trois jeunes ingénieurs, à chercher à s'installer en milieu rural pour y vivre et monter notre entreprise de création de sites Internet, la Scop Laëtis. Nous avons écrit à quelques mairies du territoire pour obtenir un local gratuit pendant un ou deux ans et la commune d'Arvieu a accepté. Quant à moi, j'ai proposé à la commune de créer un emploi jeune d'animatrice locale, ce qui a permis, en 2007, de créer le Cantou, une Cyberbase et une médiathèque, et de créer un emploi permanent pour l'animer – le mien.

D'autres initiatives voient le jour. L'association Loco-Motivés, par exemple, a été créée en 2012, sous l'impulsion de la société Laëtis et avec l'aide de bénévoles. Elle livre chaque semaine plus de 100 paniers de produits frais, locaux et biologiques et emploie deux salariés.

— Arvieu est engagée dans une démarche participative depuis 2014. Comment cette dynamique a-t-elle démarré ?

S. T. : En 2014, les nouveaux élus lancent une démarche participative, Arvieu 2020. Le credo : « Si nous voulons transformer le village, nous aurons besoin de l'énergie, des idées et de l'engagement de tous ! »

Pour lancer la démarche participative, un diagnostic du territoire est réalisé et les résultats sont présentés aux élus et à la population. À l'issue de cette rencontre 10 groupes d'élus et d'habitants réunis en un conseil villageois sont mis en place sur l'accueil des nouveaux arrivants, le numérique et le coworking, la santé, l'habitat ou encore la transition écologique.

C'était le lancement de la démarche participative !

— Comment le projet de tiers-lieu Le Jardin a-t-il vu le jour ? Quel soutien des collectivités ?

S. T. : En 2015, l'entreprise Laëtis se pose la question de déménager ! Si la Scop rencontre parfois des difficultés à recruter sur des compétences techniques et que certains salariés vivent à Rodez, à 30 minutes du village, l'équipe réitère sa volonté de participer au développement local. L'équipe fait le choix de rester à Arvieu à la condition d'y développer un espace de travail hors du commun.

En septembre 2019, Le Jardin, un tiers-lieu pour vivre et travailler ensemble, est inauguré après deux ans de chantier. Il abrite un espace de coworking relié au haut débit, une salle de spectacle et de séminaire, des salles de réunion et de convivialité, la médiathèque du village et des services publics.

Un ensemble d'investissements financé à la fois par des acteurs privés (Laëtis) et publics (Europe, État, Région, Département, Communauté de communes et Commune). Le projet représente plus de 960 000 €, dont la part la plus importante (près de 300 000 €) est financée par la communauté de communes (CC) du Lévézou-Pareloup. La Scop Laëtis s'engage aussi sur le fonctionnement et devient « mécène, banque de territoire » sur le volet développement local, en créant mon poste. C'est un engagement fort.

J.-P. D. : La Communauté de communes soutient le projet car il est cohérent avec les trois axes stratégiques de la collectivité : équiper le territoire en infrastructures modernes, proposer des services adaptés et renforcer l'attractivité du territoire. La CC est convaincue que les tiers-lieux répondent aux besoins spécifiques de nos campagnes, notamment limiter les déplacements pendulaires quotidiens entre lieu d'habitation et lieu de travail et favoriser la recherche de solutions et la création de réseaux professionnels et de convivialité. La commune d'Arvieu, propriétaire du bâtiment, a donc confié le portage de cette zone d'activités à la CC qui intervient à hauteur de 39 % du coût global de l'opération : ingénierie du projet, marchés de travaux, complément de financement, etc.



Sur ce projet, nous sommes sur un partenariat public-privé particulier et non formalisé, une forme d'hybridation qui associe la Commune, la Communauté de communes et la Scop Laëtis.

— **Ce foisonnement d'initiatives est-il associé à une politique d'accueil plus globale ?**

S. T. : Chaque mois, j'organise une journée de rencontre-découverte, dans le cadre de la Scop Laëtis, pour proposer aux personnes qui nous sollicitent (agents de développement, élus, porteurs de projet, nouveaux arrivants, etc.) de découvrir le territoire, l'histoire, les acteurs de ce projet de tiers-lieu villageois. Les participants déjeunent avec les professionnels de l'espace de coworking, pour découvrir les interactions professionnelles possibles, et nous essayons de proposer un accueil chez l'habitant pour ceux qui viennent de loin. Nous présentons tout cet écosystème aux personnes qui nous contactent pour éventuellement développer leur projet de vie sur le territoire. En fonction du projet, nous les mettons en lien avec des agriculteurs, avec la SCOP Laëtis, etc. La démarche d'attractivité est aussi portée par le conseil départemental qui diffuse notamment les offres d'emploi via le site Internet "Aveyron recrute" et la Communauté de communes. Au sein du syndicat mixte, une personne a été recrutée pour créer une agence d'attractivité sur le territoire du Lévezou. Cela fait appel à beaucoup d'informel et fonctionne sur du cas par cas et du sur-mesure.

Toute cette dynamique autour du développement économique, du numérique et du faire-ensemble séduit les nouveaux habitants. Des porteurs de projet sont attirés par l'écosystème que nous avons réussi à construire. L'un d'entre eux porte par exemple un projet d'acquisition d'un château pour le transformer en logements passerelles et en lieu de vie partagé, et y proposer des temps d'expérimentation et de formation liées à la transition sociétale et environnementale.

J.-P. D. : La Communauté de communes cherche à renforcer l'attractivité du territoire sous toutes ses formes, en assurant sa promotion en direction des populations vivant à l'extérieur du territoire mais aussi par une démarche de valorisation identitaire fédérant tous les acteurs. Le tiers-lieu s'inscrit dans cet axe stratégique car il contribue à l'attractivité de la commune d'Arviu. Nous le valorisons aux côtés de la CC et de la Scop Laëtis, par exemple en intervenant lors d'événements comme le Forum des Interconnectés à Lyon, le rendez-vous du réseau des territoires innovants.

.....

Scop Laëtis

Place de l'Église – 12120 Arviu (Aveyron)
05 65 74 70 97 / laetis.fr / lejardin.arviu.fr

OÙ SE RENSEIGNER ?

Ressources en ligne

- RTES, *Points de Repère ESS, L'accès au foncier des acteurs de l'ESS*, mars 2019.
rtes.fr



Directrice de la publication : Cécile Leclair

Rédaction : Pauline Bian-Gazeau, Jeanne La Prairie et Marie Le Douaran

Secrétariat de rédaction : Équipe Avise

Conception graphique et mise en page : Yann Collin – La mécanique du sens

Impression : Imprimerie Centrale de Lens

© Avise septembre 2020 / www.avise.org

Développement territorial et économie sociale et solidaire : 4 leviers d'action pour renforcer l'ESS dans les territoires ruraux

Ce livret regroupe des fiches techniques présentant quatre leviers d'action que les décideurs locaux – en particulier des collectivités territoriales – peuvent mobiliser pour appuyer la création d'activités de l'ESS et soutenir les dynamiques d'innovation sociale sur leur territoire.

Le projet TRESSONS

Piloté par l'Avise et le RTES grâce à l'appui du Réseau rural national avec le soutien du FEADER, ce projet d'envergure nationale et multi-acteurs porte sur l'analyse et la valorisation des apports de l'économie sociale et solidaire (ESS) en milieu rural, ainsi que ses conditions de développement et le renforcement des coopérations entre acteurs.



L'Avise a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement. Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.

Contact :

18, avenue Parmentier, 75011 Paris
01 53 25 02 25 • contact@avise.org
www.avise.org • [@avise_org](https://twitter.com/avise_org)



Le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) réunit plus de 130 collectivités françaises engagées dans une démarche de soutien à l'ESS et agit pour promouvoir les initiatives des territoires, favoriser les transferts de bonnes pratiques et rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Contact :

La Grappe – 75, rue Léon-Gambetta,
59000 Lille
03 20 97 17 97 • animation@rtes.fr
www.rtes.fr • [@ReseauRTES](https://twitter.com/ReseauRTES)